

La CHRONIQUE de votre Chambre de Commerce

Assurances collectives

Le Régime d'assurance collective des Chambres de commerce a été créé il y a plus de 35 ans afin de fournir des avantages collectifs aux PME. Que vous soyez propriétaire d'une PME, Travailleurs autonomes, Entreprise à domicile, Entreprises agricoles, vous pouvez profiter d'une gamme complète de garanties d'assurance collective avantageuses. Grâce à ce plan offert exclusivement aux Chambres et endossé par celles-ci, vous pouvez vraiment vous tailler un régime sur mesure.

Avez-vous déjà songé de souscrire à une assurance collective?

Un nombre croissant d'entrepreneurs l'ont fait, question de retenir ou d'attirer des employés, alors que nous connaissons une pénurie de main d'œuvre de métiers spécialisés. Avec le Régime d'assurance collective des Chambres de Commerce, on peut obtenir une gamme de produits qui sont généralement offerts seulement aux grandes entreprises.

AU SERVICE DES PME



DEPUIS 1970

RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES
CHAMBRES DE COMMERCE®


Chambre de Commerce
de la MRC de Bellechasse



Je suis la représentante partenaire de la Chambre de commerce de la MRC de Bellechasse, vous pouvez me rejoindre au 887-3311 et / ou 1-800 463-8840 et demandez

Lise Ratté.

Dates à retenir

14 NOVEMBRE

Journée
Entrepreneuriale

12 DÉCEMBRE

Déjeuner-conférence
Pouliot L'Écuyer
Avocat

26 JANVIER 07

5 à 7 et Souper
au Massif du Sud

- Vous contrôlez le coût.
- Vous choisissez vous-mêmes vos garanties, chaque entreprise qui participe au Régime a droit à un régime personnalisé établi d'après les garanties et les options choisies par le propriétaire.
- Stabilité des taux, le coût des demandes de règlement est réparti entre plus de 20,000 entreprises comme la vôtre, même si vos demandes de règlement sont plus nombreuses pendant une année vous n'aurez pas à payer une prime plus élevée.
- Renouvellement garanti, vous avez la garantie de pouvoir renouveler votre protection aussi longtemps que vous payez votre prime à tous les mois. Pas de restriction quant aux secteurs, toutes les entreprises à but lucratif peuvent participer au Régime des Chambres de commerce en autant qu'elles soient membre en règle d'une Chambre de commerce participante.
- Pas de minimum pour le nombre d'employés, votre entreprise est admissible même si elle ne compte qu'un seul employé et ce même pour la garantie d'assurance dentaire, jusqu'à 50 employés.
- Vous devez cependant devenir membre de la Chambre de Commerce et par le fait même profiter de bien d'autres avantages que celle-ci vous offre.

Pour plus d'informations sur vos avantages ou pour devenir membre

(418) 885-4475 • www.ccbellchasse.ca